

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars 2025 à 19h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

• MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT.
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER.
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN.

• MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Soizic LUCAS donne pouvoir à Ronan JUHEL.
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ donne pouvoir à Dominique MICHAUD.

• MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Noémie SOULIER, Guillaume CHATELAIN, Katia LE PORT, MARIE THUILLIER.
- Collège des professionnels : Laurent CLEMENT, François DESARD, Claude LEBORGNE.
- Collège des personnalités qualifiées :

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
G. PAILLET – Responsable administrative, partenariats et qualité

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 12
> votants : 14
Date de convocation :
le 18 février 2025

Délibération n° 2025-03-20-005

Fonctionnement : Autorisation engagement du directeur supérieur à 10 000€HT

La délibération 2023-01-30-004 « Délégation de signature au directeur » précise dans son article 2 que le directeur de l'OTBI peut:

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT.

Le Comité de Direction sera informé à chaque séance des engagements pris dès lors que leur montant excèdent 2 000 € HT.

Le devis reçu pour l'impression de la carte touristique 2025/2026 est d'un montant de 16 900,00€ HT.

Il est demandé aux membres du CODIR d'autoriser le directeur à engager ce devis sur le budget 2025.

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le directeur de l'EPIC à engager la somme de 16 900,00 € HT pour l'impression de la carte touristique 2025/2026 sur le budget 2025.

Fait à Le Palais, le 21 mars 2025

Pierre-Paul AUBERTIN
Président du Comité de Direction de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer

